

Journal de la section des Directeurs

N° 64 avril 2011

AFiP- AGFiP la CAP mystère du 30 mars 2011

Avec la CAP du 30 mars la direction générale bouclait la mise en place des 12 dernières DLU. Cette CAP avait donc vocation à faire l'objet d'une vaste publicité dans le réseau. Il n'en fût rien et encore à ce jour son contenu exact demeure bien mystérieux pour de nombreux cadres. Nous allons essayer de donner un éclairage utile à sa bonne compréhension par nos lecteurs.

Pourquoi son contenu n'a t-il pas été diffusé au réseau ?

Dans l'ex DGI, la nomination des CSF et des conservateurs, était soumise à l'approbation du ministre de tutelle, ce qui, sauf circonstances exceptionnelles (Michel Charasse en son temps, retarda délibérément de plus de 3 mois la publication du mouvement des directeurs et des conservateurs) permettait un circuit court assez facilement maîtrisable.

A l'instar de ce qui était applicable pour les TPG, la nomination des AGFiP est soumise à la publication d'un décret présidentiel dont les méandres sont plus compliqués à maîtriser et où le locataire de l'Elysée a de toute évidence, un regard attentif à certaines nominations.

De ce fait, la DGFIP est plus prudente sur la publicité qui peut être faite à l'avis d'une CAP qui pourrait fâcheusement ne pas être suivie en haut lieu. On rappellera pour mémoire que s'agissant des TPG, la CAP n'était pas physiquement réunie mais se tenait par la consultation informelle de ses membres.

Voilà l'explication officielle à l'absence de publicité. Mais tout le monde s'accorde à considérer que la situation n'est pas satisfaisante car si elle couvre le cas des AGFiP, ce n'est pas le cas pour les AFiP. Il a donc été décidé de réfléchir à un nouveau dispositif permettant de concilier l'impératif de prudence et celui de l'information du réseau. Pour la section des directeurs de l'Union, il suffirait de publier au terme de la CAP l'avis de cette dernière sur les nominations proposées. Si l'autorité de nomination ne suit pas l'avis de la CAP, on se trouvera dans la même situation que pour la nomination des magistrats lorsque l'avis du conseil supérieur de la magistrature n'est pas suivi. C'est rare mais ça arrive et alors ?

Pourquoi cette CAP initialement prévue en décembre 2010 a-t-elle pris trois mois de retard ?

Philippe Rambal l'a reconnu, la dernière marche fût difficile à gravir car les cas les plus délicats restaient à régler. Ils l'ont été dans l'intérêt du service et des agents mais suivant un processus assez alambiqués et suivant des recettes aussi bien gardées que la fabrication de la Charteuse par les moines du même nom.

Au terme de la mise en place des DLU, les engagements ont-ils été suivis ?

Avant même que la question ne soit posée Philippe RAMBAL s'est empressé de rappeler que sur 100 DLU 50 ont été attribuées à des CSF et 50 à des TPG. L'équilibre étant même respecté entre les DLU de catégorie 1 et 2 et celles de catégorie 3 et 4. Il a par contre rappelé que le " carré magique " avait été adopté dans la phase de constitution mais qu'il faudrait s'en affranchir suivant des modalités à définir.

La constitution du corps et l'ouverture au tour extérieur.

Bien que l'intégration des personnels de centrale, DIRCOFI...ait été différée pour des raisons budgétaires Philippe RAMBAL a affirmé que l'intégration aurait lieu en 2011 et qu'au 31 décembre 2011, le corps des AFiP AGFiP serait constitué. De ce fait, des nominations d'AFiP et d'AGFiP de première classe au tour extérieur et suivant les quotas statutaires, interviendraient en 2012.

Quand va-t-on discuter des règles de gestion applicable au corps ?

Nos représentants à la CAP ont insisté sur la nécessité de boucler le dispositif complet des règles de gestion avant le 31 décembre 2011 car ce n'est pas une mince affaire. Le plus difficile n'étant pas de définir le système cible mais de déterminer les modalités de la période transitoire qui pourra s'étaler sur plusieurs années dans certains cas.

Même s'il reste à déterminer les modalités de la consultation, Philippe RAMBAL s'est accordé sur le délai du 31 décembre 2011.

Le tour de piste formule DGI a-t'il vécu ?

On sait que cette formule a ses détracteurs dans le " carré magique " de la centrale. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que deux principes doivent être respectés : la possibilité d'une seconde chance dans la carrière et la mise en place d'un système dont les modalités fassent l'objet d'une large acceptation parmi les agents et qui ne laissent pas les recalés dans une impasse et dans un sentiment d'injustice. Autrement dit perdre à la régulière c'est dur mais on s'y fait. Si on a le sentiment que le match était truqué on comprendra qu'il en aille différemment.

La fluidité fonctionnelle et les perspectives de carrière ?

Depuis le début le Directeur Général et Philippe RAMBAL n'ont eu de cesse de rappeler que l'on pouvait passer d'une fonction à l'autre (Chef de pôle, MMR, RPIE). Ils l'ont prouvé dans ce mouvement et ils ont raison d'être sur cette position à la fois pour des motifs fonctionnels car le passage d'une mission à une autre est enrichissant mais aussi pour des motifs de perspective de carrière. Car soyons clairs, avec le recul de l'âge de la retraite, avec l'ouverture au tour extérieur, avec la suppression du grade de CH, le nombre de postes en promotion va se réduire sérieusement dans les prochains mois.

Ceux qui veulent faire des MMR et des RPIE des lots de consolation (en supprimant au passage quelques postes budgétaires d'AGFiP) se trompent lourdement et doublement. A-t-on vraiment besoin dans la période de fournir des munitions à ceux qui ont la DGFIP en ligne de mire ?

Desiderata et prochaine CAP

La fiche de desiderata a été diffusée. Chaque cadre concerné doit la servir (un double au syndicat permettra un meilleur suivi). C'est une lettre au père Noël, chacun demande ce qu'il souhaite vraiment. A partir des vœux formulés, la centrale établit des fiches de postes avec les candidats intéressés et choisit les candidats retenus.

La prochaine CAP se tiendra (en principe fin juin début juillet). Pour les directeurs départementaux des impôts le tableau 2006 sera principalement examiné mais il ne sera pas purgé.

Les taux de promotion ne sont pas annoncés à la baisse c'est à surveiller.

Après avoir mis quelques temps à trouver ses marques la CAP des AFiP AGFiP qui s'est tenue le 30 mars a été l'occasion de débats nourris tant sur les aspects techniques que sur les problématiques générales de notre administration. Nous nous en félicitons, car le dialogue social pour être riche doit être sans " langue de bois " de part et d'autre .

La question centrale pour l'avenir tournera autour des moyens en emplois. Le rythme actuel est intenable.

Mieux vaut trouver les mots pour le signifier au Ministre via les instances paritaires nationales et locales que de régler la question façon " diplomatie " par de grandes plumes dans la presse. C'est en tout cas notre avis.

MOUVEMENT DE MUTATIONS ET NOMINATIONS DES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES. CAP du 24 MARS 2011

DECLARATION LIMINAIRE des représentants de l'UNION

Monsieur le Président

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires souhaite dans le cadre de la présente CAP évoquer les sujets suivants :

1/ le contexte général :

Le satisfecit que s'accordent notre Directeur général et notre Ministre de tutelle quant à la brillante réussite de la fusion des deux réseaux des ex-DGI et ex-DGCP, est en discordance totale avec l'expression du ressenti des agents :

" Laissez-nous respirer disent-ils ! ".

La mise en place à marche forcée des nouvelles structures issues de la fusion (SIP, PRS, Pôles pilotage et ressources) perturbe l'exercice des missions et génère de l'inquiétude. Les agents ont perdu leurs repères, les cadres se débattent dans la complexité d'une gestion rendue opaque en l'absence de règles claires et arrêtées.

Les conditions de vie au travail se dégradent fortement et ce mouvement est largement amplifié par les coupes budgétaires drastiques, les suppressions d'emplois, sans parler de la mise en place de processus inadaptés où l'impression qui domine est une volonté de mettre la charrue avant les boeufs (CHORUS, AGORA Frais de déplacement,...). Dans ce contexte où les bonnes nouvelles ne font pas florès, l'Union prend acte de l'annonce de la poursuite du plan de qualification, de la revalorisation de la 2ème tranche d'IMT et de l'accession au 8ème échelon pour les cadres C, revendications qu'elle porte de manière constante depuis 3 ans.

Il est relevé également un état d'avancement satisfaisant des travaux des groupes de travail sur les règles de gestion et le classement des postes comptables qui devraient donner lieu à des décisions concrètes vers la fin du premier semestre. L'Union a particulièrement apprécié la qualité de l'écoute de l'Administration centrale, l'esprit positif qui a sous tendu les échanges, et la volonté d'aboutir rapidement à un compromis acceptable.

Néanmoins, beaucoup reste à faire notamment dans le cadre des futures réunions techniques. L'Union veillera à ce que le diable ne soit pas dans les détails.

2

Restera alors à définir et à organiser les modalités de communication des décisions finales qui impacteront la vie quotidienne de l'ensemble des agents de la DGFIP.

2/ les directeurs divisionnaires :

Au-delà du débat sur les règles de gestion les concernant, l'Union réitère ses alertes sur la situation des directeurs divisionnaires en fonction de la catégorie de leur direction d'affectation. Si tous ont des charges de travail augmentées voire accrues, certains vivent très difficilement leur positionnement dans les équipes de direction alors qu'auparavant le grade de directeur divisionnaire était le premier grade de l'échelon de commandement, ils sont aujourd'hui exclus de l'état major dans les catégories 1 et 2 et font office de n°2 dans les catégories 3 et 4 avec un sentiment d'isolement et de difficultés de mutualisation.

Nous vous rappelons les termes de notre déclaration liminaire de l'an dernier , force est de constater qu'aujourd'hui ils gardent toute leur valeur et qu'il est temps que l'Administration prenne conscience du malaise :

☞ *Le choix dans le nouveau statut d'AFIP de ne pas intégrer les directeurs divisionnaires ne peut être ressenti que comme regrettable et démotivant.*

☞ *L'absence de visibilité sur le rôle et le positionnement des directeurs divisionnaires dans l'organigramme de certaines DDFIP et DRFIP, où ils n'ont plus guère de responsabilités que celles des rédacteurs qu'ils encadraient naguère, inquiète et fait naître des sentiments de dévalorisation et de frustration.*

☞ *Le passage d'un mode d'échange d'information participatif et constructif au sein des conseils de direction restreints au système d'information descendant mis en place dans les nouveaux comités de directions, renforce encore le sentiment d'isolement et de laisser pour compte que ressentent les directeurs divisionnaires.*

☞ *Le déséquilibre créé par le positionnement des administrateurs adjoints des finances publiques dans les DDFIP de 3ème et 4ème catégories face à celui du même grade dans les 1ère et 2ème catégories n'est pas sans susciter des interrogations quant à l'égalité des chances dans la sélection d'accès au grade d'AFIP.*

3/ Le mouvement :

Nous prenons acte de la quasi absence de fiches de poste cette année et nous nous félicitons de ce retour à la normalité des affectations au regard des règles de mutation. Cependant, nous déplorons le nombre toujours plus élevé de gels de poste : 75 gels nets c'est-à-dire corrigés des surnombres, nombre en progression par rapport aux années précédentes (+8 par rapport à l'an dernier). Ces gels de poste perturbent la lisibilité du mouvement, déjà mise à mal par la règle du " carré magique ", la suppression des SIEC et la mise en place des responsables des Missions Maîtrise des Risques, notamment sur les Directions de 3ème et 4ème catégories.

Nous déplorons également qu'en raison des gels de poste, il y ait cette année encore des affectations d'office.

Ce mouvement est dans l'ensemble plutôt satisfaisant au regard de l'affectation des collègues, les cas particuliers seront évoqués dans le cadre des échanges qui vont suivre. Nous tenons à remercier l'équipe de RH1 B pour la qualité de son accueil et sa disponibilité pour nous apporter, malgré des conditions de travail toujours plus difficiles, toutes les explications que nous avons sollicitées.

COMPTE RENDU

Cette CAP était présidée par le Chef de Bureau O.Rouseau.

Préalablement à la lecture des déclarations liminaires, les organisations syndicales sont intervenues pour dénoncer les conditions matérielles de tenue de cette CAP et pour exiger la communication de certaines données.

A ce titre, l'Union a exigé la production d'un document -à l'instar des autres années- listant par direction le nombre d'emplois implantés au TSM (Tableau de support des mutations), ainsi que le nombre de gels et de surnombres.

L'administration a invoqué des difficultés pour établir un tel document en raison de la mise en place des 2MR, les emplois SIEC n'étant pas implantés au TSM des directions comme des emplois de directeurs divisionnaires (DDIV).

L'Union a précisé qu'elle ne pouvait se satisfaire d'une telle réponse consistant à dire que le TSM n'était pas à jour et elle a rappelé à l'administration que pour élaborer un mouvement, il lui fallait nécessairement connaître les emplois implantés.

L'Union a recherché le nombre de gels réels qui est bien supérieur au chiffre avancé par la DG (d'autres organisations arrivent quasiment au même chiffre (72-75)).

L'administration s'est engagée à transmettre aux représentants des personnels cette information.

De même, il lui a été demandé communication de la liste des candidats à la sélection de DDIV.

En réponse aux déclarations liminaires, le président de cette CAP a notamment indiqué :

- que la suppression des fiches de poste (sauf une exception dans ce mouvement) était la mise en oeuvre des décisions prises en groupes de travail et qu'il n'était pas prévu de revenir sur ce sujet dans l'avenir;
- que le GRAF (grade à accès fonctionnel) constituerait un débouché pour les AFIPA mais que sa mise en place était complexe et que ce serait une solution de long terme,
- que le blocage indiciaire des chefs de SIEC nommés 2MR (l'Union est intervenue directement auprès de P.Rambal sur ce sujet il y a quelques semaines) était sur le point d'être solutionné et que la DG était en phase de définition des derniers détails de mise en oeuvre,
- que le nombre réduit de candidats à la sélection de DDEP ,n'était pas la traduction d'un problème d'attractivité mais plutôt d'une attente des cadres des nouvelles règles de gestion,
- qu'en matière de définition de celles-ci, il partageait l'expression de l'Union comme quoi beaucoup reste à faire,
- qu'en matière de rapprochement de conjoint pour les DDIV, il y avait nécessité d'avoir des réunions techniques d'approfondissement avant toute mise en oeuvre de ce dispositif,
- que la mention " date à fixer " dans le mouvement s'expliquait pour l'essentiel par des inconnues liées à d'autres mouvements (celui de commandement par exemple concernant la promotion des DDIV au grade de DDEP).

Cependant, face aux questions des représentants des personnels pour obtenir des précisions, il a indiqué que dans la mesure du possible, l'administration essaierait de faire coïncider cette mention avec la période 1er juillet-1er septembre.

L'Union a précisé que la situation et les problèmes dénoncés dans sa déclaration liminaire auraient justifié un vote " contre " le projet de mouvement soumis à la CAP.

Néanmoins, l'Union a souligné que cette CAP a permis d'évoquer de nombreux cas et d'en régler un certain nombre, ce qui explique le sens de son vote (abstention).

QUELQUES CHIFFRES

163 IP (dont 133 postulants au titre de la " voie normale ") ont sollicité utilement l'examen de leurs titres en vue de leur nomination au grade de directeur divisionnaire.

La répartition des lauréats en fonction de leur nombre de présentation s'établit comme suit (pour la voie normale) :

PRESENTATION CANDIDATS LAUREATS POURCENTAGE

1 68 36 52

2 40 22 32

3 25 11 16

Parmi ces 163 candidats, les 133 postulants de la " voie normale " se sont majoritairement présentés en 1ère candidature (51 %).

L'âge moyen des lauréats s'établit à 45 ans et 8 mois au 1er janvier du tableau d'avancement (contre 43 ans et 7 mois en 2010).

Le plus jeune est âgé de 37 ans et le plus âgé de 57 ans.

Les femmes représentent 47 % des promus (38 candidates promues).

Par ailleurs, l'Union a attiré l'attention de la DG sur les problèmes que rencontrent les comptables chargés de corroborer les données liées au reclassement des postes comptables (informations difficilement mobilisables par les comptables, nécessité de saisir la direction locale qui en est détentrice, pratiques et délais de réponse différents selon les directions...).

Secrétaire de section BOULAIS Christian Directeur départemental christian.boulais@dgfip.finances.gouv.fr
Correspondant Bureau national CAMUT Bernard Inspecteur principal bernard.camut@dgfip.finances.gouv.fr